

COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE Travaux préparatoires

Autor(en): **Behnke, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **40 (1951-1954)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-515812>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMISSION INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Sa participation au Congrès d'Amsterdam 1954.

Travaux préparatoires

par

H. BEHNKE (Munster, Westphalie).

I. COMITÉ EXÉCUTIF.

Dans sa première assemblée générale, tenue à Rome le 9 mars 1952, l'Union mathématique internationale (U.M.I.) a reconstitué la Commission internationale de l'Enseignement mathématique (C.I.E.M.) en faisant appel à MM. H. BEHNKE (Munster, Westphalie), A. CHATELET (Paris), H. FEHR (Genève), R. L. JEFFERY (Canada) et D. KUREPA (Zagreb, Yougoslavie).

Le Comité s'est réuni à Genève les 21 et 22 octobre 1952, et à Paris à deux reprises, le 21 février 1953 et le 15 janvier 1954, pour établir le plan général des travaux à présenter au Congrès international des mathématiciens qui se tiendra à Amsterdam en septembre 1954.

Il s'est élargi, par cooptation, pour former le *Comité exécutif* de la Commission:

- Président d'honneur: H. FEHR, Suisse, route de Florissant 110, Genève.
- Membre d'office: M. STONE, U.S.A., Eckhart Hall 303, University of Chicago, Chicago 37 (Illinois).
- Président: A. CHATELET, France, Faculté des Sciences, Paris.
- Vice-présidents: G. KUREPA, Yougoslavie, Vincoviceva 6, Zagreb.
S. MACLANE, U.S.A., University of Chicago.
- Secrétaire: H. BEHNKE, Allemagne, Mathematisches Institut der Universität Munster, Schlossplatz 2, Munster (Westphalie).
- Trésorier: G. ASCOLI, Italie, Via Giacomo Medici 44, Turin.

Membres : A. F. ANDERSEN, Danemark, Parkvaenget 28,
Charlottenlund.
R. L. JEFFERY, Canada, Queen's University,
Kingston (Ont.)
MAXWELL, Grande-Bretagne.
E. W. BETH, Pays-Bas.

L'U.M.I. compte actuellement vingt-sept pays membres: Allemagne (Rép. fédér.), Argentine (Rép.), Australie, Autriche, Belgique, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Indes, Israël, Italie, Japon, Malaya, Singapour, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Suède, Suisse, Yougoslavie.

Dans chacun de ces pays il a été constitué un *Comité national de mathématiques* qui peut s'adjoindre des sous-commissions nationales chargées de collaborer aux travaux de la C.I.E.M.

Dans la lettre-circulaire du 7 mai 1953 du professeur Châtelet, la C.I.E.M. a proposé de prendre comme organe officiel de la Commission *L'Enseignement mathématique*, bien connu de tous les lecteurs.

II. LETTRE-CIRCULAIRE DESTINÉE AUX SOUS-COMMISSIONS NATIONALES.

Le Comité exécutif de la Commission internationale de l'Enseignement mathématique (C.I.E.M.) s'est réuni le 15 janvier 1954 à Paris, sous la présidence de M. CHATELET, président de la C.I.E.M.

J'ai l'honneur de vous communiquer les décisions prises lors de cette réunion, concernant les deux enquêtes et l'exposition de livres et de documents qui constituent la participation de la C.I.E.M. au Congrès international des mathématiques, à Amsterdam, en septembre 1954. Je joins deux notes à cette lettre; elles sont relatives:

l'une, à l'enquête sur « le rôle des mathématiques et du mathématicien dans la vie contemporaine », qui fera l'objet d'un rapport général présenté au Congrès d'Amsterdam par M. KUREPA, vice-président de la C.I.E.M.;

l'autre, à l'exposition de livres et de documents dont il est question ci-après.

Je serais très reconnaissant à MM. les présidents des sous-commissions nationales de bien vouloir se conformer aux indications données soit dans cette lettre, soit dans les notes ci-jointes, tout particulièrement *en ce qui concerne les dates d'envoi* des rapports, des documents et des noms des rapporteurs ou des responsables désignés.

*Décisions prises par le Comité de la C.I.E.M. le 15 janvier 1954,
au sujet de la préparation du Congrès d'Amsterdam.*

1. *Enquête sur « le rôle des mathématiques et du mathématicien dans la vie contemporaine ».* — M. KUREPA présentera au Congrès d'Ams-

terdam le rapport général, ouvrant ainsi la série des communications concernant les différentes questions faisant l'objet de cette enquête.

La note ci-jointe rappelle et précise le sens et la portée de cette enquête.

Il est demandé aux sous-commissions nationales :

- 1^o de faire connaître *le plus tôt possible* les noms et adresses des rapporteurs désignés à M. KUREPA, vice-président de la C.I.E.M., Institut de mathématiques, Zagreb (Yougoslavie);
- 2^o d'envoyer les rapports sur cette enquête, également à M. KUREPA, *avant le 30 mai 1954.*

2. *Enquête sur l'enseignement des mathématiques dans la période de 16 à 21 ans (programmes, méthodes...).* — Pour cette enquête, il ne sera pas présenté de rapport général; chaque sous-commission nationale désignera un délégué qui présentera le rapport établi par la sous-commission.

Afin de faciliter l'organisation de cette partie du Congrès d'Amsterdam :

- 1^o les sous-commissions nationales sont priées de faire connaître les noms et adresses des rapporteurs désignés, directement à M. BEHNKE, secrétaire de la C.I.E.M., Schlossplatz 2, Universität Münster (Westfalen), Allemagne, *avant le 28 février 1954.*
- 2^o un court résumé du rapport établi par chaque sous-commission nationale devra être envoyé par le rapporteur, également à M. BEHNKE (adresse ci-dessus), *avant le 30 juin 1954.*

3. *Exposition de livres et de documents* concernant l'enseignement actuel des mathématiques dans la période de 16 à 21 ans. — Le Centre national de documentation pédagogique français veut bien se charger de rassembler tous les livres et documents concernant cette exposition et de les envoyer à Amsterdam.

Cette exposition doit comprendre non seulement des manuels scolaires et des livres d'étude, mais aussi tous les textes importants relatifs à l'organisation de l'enseignement dans chaque pays (programmes, instructions, revues pédagogiques...). Il est bien entendu que chaque sous-commission nationale prend la responsabilité du choix des livres et documents qu'elle enverra pour cette exposition.

Il est demandé à chaque sous-commission nationale de désigner une personne responsable pour la préparation de cette exposition; le nom et l'adresse de cette personne devront être envoyés directement à M. CARDOT, Centre national de documentation pédagogique, rue d'Ulm 29, Paris (V^e), France.

H. BEHNKE,
Secrétaire de la C.I.E.M.

III. ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LE RÔLE DES MATHÉMATIQUES ET DU MATHÉMATICIEN DANS LA VIE CONTEMPORAINE.

Le rôle que jouent les sciences et, en particulier, les mathématiques dans les différents domaines de la vie, à une époque donnée, peut être considéré comme l'un des éléments caractéristiques du degré de civilisation et de culture de cette époque. Au fur et à mesure du développement de l'humanité, l'importance des mathématiques et, par conséquent, celle du mathématicien — au sens large, devient de plus en plus grande; de nouvelles possibilités, de nouvelles applications des mathématiques apparaissent. Les extraordinaires progrès réalisés dans l'exploration de la nature inerte et vivante, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, les découvertes théoriques et techniques, avec leurs applications immenses, les nouvelles perspectives ouvertes dans les sciences humaines et sociales, n'ont cessé et ne cessent d'enrichir et d'accroître considérablement le domaine des mathématiques pures et des mathématiques appliquées (citons, parmi les extensions les plus récentes: la biométrie, l'économétrie, la cybernétique...) ainsi que les possibilités de travail et d'action du mathématicien.

La Commission internationale de l'Enseignement mathématique (C.I.E.M.) a décidé d'entreprendre une enquête sur cette importante question, pour essayer de faire le point, et de présenter un rapport au Congrès international des mathématiciens qui aura lieu à Amsterdam du 2 au 9 septembre 1954.

Chacune des sous-commissions nationales de la C.I.E.M. est invitée instamment à participer à cette enquête. Afin que le rapport général donne une idée aussi exacte et aussi complète que possible de la situation actuelle, il est extrêmement désirable que les rapporteurs désignés par les sous-commissions nationales s'efforcent de consulter des personnalités qualifiées, dans tous les secteurs de la vie contemporaine, et fassent état des opinions qu'ils auront recueillies, ainsi que des faits qui leur paraîtront marquants et des renseignements précis qu'ils pourront rassembler, en y joignant, si possible, quelques documents caractéristiques. Il est bien entendu que l'enquête ne doit négliger aucun des aspects du problème, dans l'ordre social, dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre scientifique, dans l'ordre des applications pratiques...

Les rapports préparés par les sous-commissions nationales devront être envoyés *avant le 30 mai 1954* à M. G. KUREPA, vice-président de la C.I.E.M., Institut de mathématiques, Zagreb (Yougoslavie).

MM. les présidents des sous-commissions nationales sont invités à faire connaître *le plus tôt possible* à M. KUREPA les noms et adresses des rapporteurs désignés.

IV. EXPOSITION D'OUVRAGES DE MATHÉMATIQUES,
ORGANISÉE A L'OCCASION DU CONGRÈS D'AMSTERDAM, 1954.

Notice explicative.

1. Description de l'Exposition.
 - 1° Nature des documents.
 - 2° Présentation des documents.
 - 3° Classement des documents.
2. Responsables de l'Exposition.
 - 1° A Paris.
 - 2° Dans chaque pays participant.
 - 3° A Amsterdam.
3. Modalités pratiques d'organisation.
 - 1° Avant l'Exposition.
 - 2° Pendant l'Exposition.
 - 3° Après l'Exposition.

1. *Description de l'Exposition.*

1° *Nature des documents.*

L'Exposition organisée à l'occasion du Congrès d'Amsterdam est consacrée *exclusivement* aux ouvrages relatifs à l'enseignement *actuel* des mathématiques aux élèves et étudiants de 16 à 21 ans. (Ces deux limites d'âge sont approximatives et peuvent subir, d'un pays à l'autre, selon l'organisation de l'enseignement, de légères modifications.)

a) Les ouvrages présentés peuvent comprendre une, plusieurs ou la totalité des catégories suivantes:

- 1) livres scolaires utilisés par élèves et étudiants pour l'étude des cours et la préparation aux examens;
- 2) livres du maître et du professeur (corrigés d'exercices, méthodologie, pédagogie des mathématiques, programmes et sujets d'examens et de concours, etc.);
- 3) revues mathématiques;
- 4) livres utilisables par les élèves et étudiants pour leur culture mathématique (par exemple lectures sur les travaux et la vie de grands mathématiciens, récréations mathématiques, etc.).

b) Aucune restriction n'est faite quant à la source d'édition de ces ouvrages: Tout éditeur de publications entrant dans l'une des catégories ci-dessus définies peut participer à l'Exposition: maisons commerciales, particulier, établissements d'enseignement, services officiels, associations, etc.

c) Ces collections ne présenteront leur pleine valeur documentaire que si elles sont accompagnées, pour chaque pays, des renseignements donnant un tableau descriptif de l'organisation générale de l'enseignement dans ce pays et faisant apparaître la place relative et les caractères originaux de l'enseignement des mathématiques. Il est donc souhaitable d'y joindre tous les documents — textes officiels (programmes, instructions, etc.), tableaux synoptiques, croquis, etc. — de nature à révéler, dans chaque pays, la physionomie propre de l'enseignement des mathématiques.

2^o *Présentation des documents.*

- a) Les documents seront groupés *par pays*, chaque pays ayant à sa disposition *un stand*.
- b) La répartition de ces stands à l'intérieur des locaux de l'Exposition fera l'objet de précisions ultérieures.
- c) Le stand réservé à chaque pays est en principe proportionnel au volume de l'envoi fait par ce pays; de même, en principe, il n'est pour l'instant fixé aucune limite au volume de cet envoi; si des restrictions apparaissaient nécessaires à ce sujet, elles feraient également l'objet de précisions ultérieures.
- d) Les pays exposants devront se conformer strictement aux dispositions suivantes:
 - 1) chaque document présenté ne peut figurer qu'en un *seul* exemplaire;
 - 2) les panneaux pouvant être éventuellement utilisés par chaque pays pour présenter l'organisation de l'enseignement (cf. § I, 1^o, c) sont au maximum de trois; chacun de ces tableaux doit avoir des dimensions inférieures ou au plus égales à 100 × 120 cm;
 - 3) les éditeurs seront autorisés à déposer des paquets de catalogues; le maximum de catalogues par éditeur et pour la durée de l'Exposition est fixé à 500.
- e) La rédaction d'un catalogue sommaire de l'Exposition est envisagée, selon des modalités qui seront indiquées ultérieurement.

3^o *Classement des documents.*

- a) Le stand de chaque pays devra comporter les deux parties indiquées ci-dessus aux §§ I, 1^o, a) et c):
 - d'une part, celle des *moyens d'enseignement* (livres, revues, brochures et tous autres documents didactiques imprimés;
 - d'autre part, celle de l'*organisation de l'enseignement* (textes officiels et explicatifs nécessaires à l'examen de ces moyens d'enseignement).

- b) Les panneaux mentionnés ci-dessus au § I, 2^o, d), 2) devront être obligatoirement confectionnés en *lettres et traits noirs* sur fond *blanc*. Leur confection est à la charge du pays participant.
- c) Le classement des documents à l'intérieur de chaque stand est à la charge du responsable du pays exposant (voir ci-dessous § II, 2^o, a)).
- d) Par contre, tout ce qui servira à matérialiser ce classement: panneaux, étiquettes, etc. est à la charge de l'organisateur de l'Exposition (cf. ci-dessous § II, 3^o, d)). De même, tout le matériel nécessaire au fléchage de l'Exposition, à l'indication des stands, etc., est à la charge de l'organisateur de l'Exposition.

Cette double disposition, ainsi que celle du § I, 3^o, b) ci-dessus sont prises pour assurer à l'Exposition son homogénéité, protéger sa dignité et son esthétique contre tout excès de caractère publicitaire et commercial et maintenir tous les exposants sur un même pied d'égalité.

2. Responsables de l'Exposition.

1^o A Paris.

- a) Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) du Ministère de l'éducation nationale de France se charge de l'organisation de l'Exposition.
- b) La responsabilité en est assurée par M. CARDOT, chef du « Département de l'édition scolaire et du matériel didactique et scientifique » au C.N.D.P.

L'adresse de M. Cardot est la suivante: Monsieur André CARDOT, Centre national de documentation pédagogique, rue d'Ulm 29, Paris (5^e), France. Tél. Paris: Odéon 76-50.

- c) Toute la correspondance concernant l'Exposition devra être adressée à M. CARDOT qui prendra les contacts nécessaires avec les organisateurs du Congrès à Amsterdam, ainsi qu'avec M. CHATELET (France) et M. BEHNKE (Allemagne). Cette correspondance peut être rédigée dans l'une des cinq langues suivantes: allemand, anglais, espagnol, français, italien.

2^o Dans chaque pays participant.

- a) Dans chaque pays participant, un responsable devra être désigné, qui aura pour mission:
- de déterminer quels sont les exposants de son pays autorisés à participer à l'Exposition;
 - de fixer la liste des documents que chacun de ces exposants pourra présenter;
 - de rassembler ces listes et de les communiquer à M. Cardot;

- d'indiquer à M. Cardot le mode de classement adopté;
 - de lui donner enfin le libellé des panneaux et étiquettes dont la confection est à la charge du C.N.D.P., comme le prévoit le § I, 3^o, d) ci-dessus.
- b) Le nom et l'adresse de ce responsable devra être communiqué à M. Cardot avant le 1^{er} mars 1954. Ce responsable sera en principe le seul correspondant de son pays avec M. Cardot. Les exposants éventuels d'un même pays devront donc adresser toute demande complémentaire de renseignement au responsable de ce pays et non directement à M. Cardot.
- c) Par contre, les exposants effectueront directement leurs envois de colis à M. Cardot, à Paris, après avoir reçu l'autorisation du responsable de leur pays. En aucun cas, ils ne pourront effectuer directement leurs envois à Amsterdam. Ils devront confirmer tout envoi de colis à M. Cardot par une lettre en deux exemplaires, l'un adressé au responsable de leur pays, l'autre à M. Cardot. Cette lettre devra préciser le contenu du colis, la date d'envoi et le moyen d'acheminement utilisé.

3^o A Amsterdam.

- a) Le choix et la préparation des locaux destinés à recevoir l'exposition sont à la charge de la sous-commission hollandaise de la C.I.E.M. qui devra notamment prévoir le mobilier, les rayonnages et tout le matériel nécessaires.
- b) L'installation de l'exposition dans ces locaux sera également assurée par la sous-commission hollandaise de la C.I.E.M. avec le concours de M. Cardot.
- c) Un responsable hollandais pour toutes ces questions matérielles devra être désigné avant le 1^{er} avril; il sera le seul correspondant de M. Cardot dans ce domaine.
- d) Le Centre national de documentation pédagogique de Paris se charge, après avoir rassemblé les envois des exposants de tous les pays participants, d'assurer à ses frais leur acheminement de Paris à Amsterdam; il fournira en même temps tous les panneaux et étiquettes prévus au § I, 3^o, d); dès son arrivée à Amsterdam, le convoi sera pris en charge par le responsable hollandais prévu au paragraphe précédent.

3. Modalités pratiques d'organisation.

1^o Avant l'Exposition.

- a) La date limite d'envoi des colis par les exposants à M. Cardot est fixé au 15 juin 1954.

- b) Les expéditeurs effectueront ces envois à leurs frais; pour chaque colis reçu, M. Cardot leur fera parvenir un accusé de réception détaillé.
- c) Il est vivement conseillé aux expéditeurs de prendre toutes les précautions exigées par les règlements de douanes, l'expérience montrant qu'en ce domaine les incidents demeurent fréquents.
- d) Le responsable de chaque pays devra fournir à M. Cardot, avant le 1^{er} juin 1954, la liste des panneaux et étiquettes à faire confectionner par le C.N.D.P. de Paris (titres de catégories, de subdivisions diverses, noms d'éditeurs, etc.).
- e) Le responsable hollandais prévu au § II, 3^o, c) ci-dessus devra indiquer à M. Cardot avant le 1^{er} juillet 1954 la date à laquelle il désire recevoir les documents rassemblés à Paris.
- f) Les responsables de chaque pays sont invités à fournir à M. Cardot, de leur propre initiative, tous renseignements de nature à mieux mettre en valeur les documents qu'ils auront sélectionnés pour l'Exposition ainsi que le classement qu'ils auront adopté. M. Cardot accueillera également avec plaisir toute suggestion que pourraient lui faire les responsables, avant le 15 juin 1954.

2^o *Pendant l'exposition.*

- a) Les organisateurs du congrès sont chargés de prévoir le personnel nécessaire, à l'arrivée des documents, pour l'installation matérielle de l'exposition.
- b) Ils doivent également prendre toutes dispositions utiles pour assurer, pendant toute la durée de l'Exposition, la garde et le nettoyage des locaux.
- c) Les précisions concernant l'inauguration et la durée de l'Exposition seront communiquées ultérieurement.

Si certains pays en manifestaient le désir, cette exposition pourrait se transporter dans d'autres villes, selon des modalités qui devraient faire l'objet d'un accord ultérieur.

3^o *Après l'Exposition.*

- a) Si les restrictions prévues au § I, 2^o, c) apparaissaient nécessaires, elles seraient prises par une commission désignée par les organisateurs du Congrès; dans ce cas, les ouvrages non exposés seraient renvoyés à leurs propriétaires aux frais du C.N.D.P. de Paris.
 - b) Le retour à Paris des documents exposés est à la charge du C.N.D.P.
 - c) Ces documents, après l'exposition, seront déposés à titre définitif au C.N.D.P. de Paris, où ils seront rattachés à la collection rassemblée par les soins de M. Châtelet pour la Commission internationale de l'Enseignement mathématique.
-